

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL LINKY

HÔTEL DE VILLE - 27 NOVEMBRE 2018

Ont participé à la réunion : Bruno DUCORD - Patrick LARGERON, conseiller municipal délégué - André LILLAZ - Pierre NAUDIN - Denis NEIME, conseiller municipal - Sylvie RAVINEL - Michel SEVENIER, 1^e adjoint au maire - Lokman UNLU, conseiller municipal – Christophe ROSTAING, chef du pôle Environnement / cadre de vie Ville / Agglo – Christian DUMAS, directeur de cabinet maire

Etaient conviés à la réunion : Fabien LAROCHE, référent collectivités ENEDIS - Patrick MAURIN, de la base opérationnelle ENEDIS d'Annonay

Propos liminaires de **Michel SEVENIER**

Les objectifs de la réunion, échanger, et entendre les différents points de vue sur la question

Réunir des informations et un maximum d'éléments de compréhension

La possibilité d'autres réunions

De préciser que cette rencontre s'inscrit dans une démarche de concertation, le conseil municipal n'étant pas décisionnaire sur le sujet qui ne relève pas de son périmètre de compétence

La parole est donnée aux intervenants qui le souhaitent

André LILLAZ, un collectif d'une centaine de personnes souhaite appeler l'attention des élus du territoire sur les questions et les craintes suscitées par les compteurs linky

Lokman UNLU, juge utile de se faire décrire ce qu'est précisément un compteur linky

Fabien LAROCHE, des compteurs qui ont vocation à équiper les locaux à faible consommation, potentiellement 35 millions pourraient être installés, c'est un compteur électronique type compteur bleu, il est en capacité de communiquer avec le réseau public d'ENEDIS

Denis NEIME, pourquoi ce changement de compteurs ?

Fabien LAROCHE, ces compteurs mettent à disposition des usagers et d'ENEDIS des données qui n'ont rien de confidentiel sur la consommation, cela pour mieux orienter les flux de distribution d'énergie, un élément important en terme de transition énergétique, les compteurs éclairent également sur les causes de pannes éventuelles, ils sont source d'économies en générant des coûts de fonctionnement moindres

Denis NEIME, tout cela à quel prix ?

Fabien LAROCHE, un coût de l'ordre de 5 milliards d'euros, 15 millions de compteurs auront été posés fin 2018, 30 000 en Ardèche, un rythme de pose conforme aux prévisions

Bruno DUCORS, quel mode de financement prévu par ENEDIS, un emprunt ?

Fabien LAROCHE, non, ENEDIS n'a pas fait appel à l'emprunt

André LILLAZ est en désaccord sur ce point, faisant référence à une information produite par la Commission de régulation de l'énergie qui en juillet 2014 mentionnait un emprunt auprès de la Caisse des dépôts à 0,75%.

Denis NEIME, ces compteurs consomment-ils de l'électricité ?

Fabien LAROCHE, la même consommation que le précédent modèle

André LILAZ, des maisons inhabitées se voient facturer des consommations pouvant atteindre 80 euros

Fabien LAROCHE, ce sont des factures estimatives, car ENEDIS change quotidiennement des compteurs en fin de course dont les capacités communicatives ne sont pas actives, 188 compteurs linky posés à ce jour à Annonay dans ce cas de figure, lesquels seront activés au moment du déploiement général

Pierre NAUDIN cite le cas d'une facture de 909 kw/h dans une maison inhabitée, et souligne l'obligation de faire des avances de trésorerie s'agissant de consommations estimées largement surévaluées

Fabien LAROCHE, si les choses étaient simples avant avec un fournisseur unique, aujourd'hui avec 64 fournisseurs d'énergie les consommateurs ont du mal à s'y retrouver

Lokman UNLU s'interroge sur le mode de traitement des infos produites par le nouveau compteur

Fabien LAROCHE précise que le compteur envoie des informations cryptées et anonymes via les lignes électriques vers 2 centres d'ENEDIS, ils sont situés en France, et soumis au droit français très strict en matière de protection des données, des données qui appartiennent au client, elles sont accessibles sur le compteur ou sur l'espace personnel client, mais seulement après justification des références présentes sur la facture, elles ne sont disponibles que pour le client pas par le fournisseur, le client peut les partager à son fournisseur mais à son libre choix

Bruno DUCORS interroge sur les modalités de pose, et sur l'absence quelquefois d'information préalable, de citer un exemple à Surville, une pose de nouveau compteur sans notification en amont, les fameux 45 jours

Patrick MAURIN, ce cas particulier, il s'agit d'un déploiement pour maintenance, l'ancien compteur ne fonctionnait plus, le délai d'information de 45 jours ne s'applique pas sur des interventions de dépannage

Denis NEIME pose la question des incendies après installation et leur couverture assurancielle, citant l'exemple d'une école à la Voulte, et **André LILLAZ** d'une école à Tournon

Patrick MAURIN, les incendies répertoriés ne sont pas liés intrinsèquement aux compteurs, anciens ou nouveaux modèles, mais souvent dûs au serrage donc à des défauts d'installation, des incendies ont été constatés sur des compteurs non LINKY

Denis NEIME, nos installations sont-elles adaptées au courant porteur en ligne ?

Patrick MAURIN, les compteurs et les lignes sont normés, le signal HC et HP utilisent aussi cette technique

Bruno DUCORS, en quoi les compteurs linky permettront-ils aux familles fragiles de faire des économies ?

Pierre NAUDIN estime que les personnes en précarité n'ont pas besoin du système LINKY

Michel SEVENIER, ce n'est pas aussi simple, certaines familles très en difficulté ne connaissent pas les gestes éco-citoyens dont elles pourraient pourtant être bénéficiaires

André LILLAZ de rapporter son accord sur ce point, précisant que seulement 3% des abonnés utilisent les données détaillées de leur consommation, mais de faire part de ses doutes sur le cryptage des données

Denis NEIME juge qu'il serait bon d'informer la population par le magazine municipal

Bruno DUCORS, oui l'objet de ce groupe de travail est bien d'informer la population

Denis NEIME souligne que la commune est propriétaire des compteurs, et qu'ENEDIS change des équipements qui ne lui appartiennent pas

Fabien LAROCHE, c'est un bien concédé par les communes au Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche, qui a lui-même confié à ENEDIS par contrat de concession l'exploitation du réseau

Denis NEIME s'interroge sur les intérêts financiers que pourrait avoir ENEDIS à ce changement de compteurs

Fabien LAROCHE, précise qu'ENEDIS ne vend pas d'électricité, c'est la Commission de régulation de l'énergie qui fixe les missions, les tarifs des acteurs de l'énergie, c'est elle qui a proposé la séparation EDF/ENEDIS

André LILLAZ aborde la question de la transposition de la loi européenne, cette dernière appelait une démarche économiquement viable, or la Cour des comptes met en doute la viabilité de l'opération

Michel SEVENIER, les communes, pour mieux maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, gagneraient à mieux connaître bâtiment par bâtiment leurs consommations d'énergie, à ce titre le compteur linky pourrait être une opportunité

Denis NEIME, pose la question de la mise en place des compteurs par des entreprises sous-traitantes, et de la qualité des prestations qui en découle

André LILLAZ, l'augmentation des factures avec les nouveaux compteurs, certains abonnés ont vu leurs factures exploser

Fabien LAROCHE, les compteurs classiques sont défectueux avec une seule phase, le compteur linky avec 3 phases rapporte avec exactitude les consommations réelles. Linky est source d'économie, la ville de Lyon utilise linky comme outil dans ses procédures d'économie d'énergie

Denis NEIME, sur les risques pour la santé de par l'exposition aux ondes électromagnétiques produites, quels sont les fréquences émises en comparaison avec le téléphone ?

Fabien LAROCHE, les comparaisons avec d'autres équipements domestiques montrent que les ondes électromagnétiques du compteur Linky sont bien plus faibles que celles d'une plaque à induction ou d'une lampe fluocompacte. Pour l'Agence nationale des fréquences les niveaux relevés sont très faibles et ne présentent pas de danger.

Michel SEVENIER, des équipements électroménagers auraient été détériorés à la suite de la mise en place de compteurs linky

Patrick MAURIN, au contraire le compteur linky protège mieux en cas de rupture de neutre

Bruno DUCORS, le problème des 700 000 antennes supplémentaires qu'ENEDIS doit déployer ?

Fabien LAROCHE, ENEDIS n'a pas besoin de déployer d'antennes supplémentaires. Cela aurait un coût inutile pour ENEDIS.